

**Convention de partenariat
entre la Ville de CALUIRE ET CUIRE
et l'EPLEFPA de LYON- DARDILLY-ECULLY**

ENTRE

La Ville de CALUIRE ET CUIRE, domiciliée Place du Docteur Frédéric DUGOUJON, 69300 CALUIRE ET CUIRE, dûment représentée par Philippe COCHET, Député Maire en exercice, habilité pour ce faire par délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2015.

d'une part,

ET

L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Lyon Dardilly Ecully, ci après dénommé l'EPLEFPA de Lyon Dardilly Ecully
domicilié 26 chemin de la Bruyère , 69570 DARDILLY ,
dûment représenté par Vincent RIPOCHE, directeur -, habilité pour ce faire par délibération du conseil d'administration en date du 25 novembre 2014

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La Ville de CALUIRE ET CUIRE et l'EPLEFPA sont des institutions impliquées dans la protection de l'environnement, la préservation du cadre de vie et dans des démarches de préservation des ressources et de développement durable.

Depuis plusieurs mois, les deux institutions travaillent sur un partenariat.

La Ville de CALUIRE ET CUIRE est labellisée 3 fleurs et a obtenu en 2010 par le jury régional du fleurissement : le prix spécial du Développement Durable en milieu urbain.

En 2014, ce même jury régional a confirmé lors de son passage le label 3 fleurs de la Ville et l'a proposé au jury national en vue de l'obtention de la 4ème fleur.

L'EPLEFPA est quant à lui, depuis de nombreuses années, un interlocuteur incontournable sur l'agglomération en matière de :

- formation agricole dans le cadre de formations initiales ou professionnelles,
- production de végétaux et expérimentations en lien avec la gestion écologique des productions, développement de la biodiversité,
- animations en direction des publics scolaires notamment.

L'établissement public local (EPL) d'enseignement horticole et paysager se situe aux portes de Lyon (sites de Dardilly et d'Ecully) et est implanté sur des espaces de 14 hectares, riches en biodiversité (850 espèces végétales recensées et étiquetées).

Trois centres de formation et une entreprise-école constituent ce complexe :

- Le lycée de Lyon - Dardilly
- L'exploitation horticole : une entreprise-école
- Le centre d'Ecully : CFPH
- Le Centre de Formation d'Apprentis régional

En 2014, l'EPLEFPA a posé les bases d'une ferme biologique dont le démarrage d'activité est prévu en mars 2015 et d'un centre en apiculture ; il est par ailleurs un partenaire de LYON ROSES 2015 avec la Ville de CALUIRE ET CUIRE. Sur le plan de la gestion écologique des espaces aménagés, l'EPLEFPA a obtenu la labellisation ECOJARDIN en juillet 2014 pour les sites « chemin des Bruyères » et « avenue de Verdun ».

Article 1^{er} : Objet de la présente convention

La présente convention a pour but de formaliser les relations et plus globalement le partenariat qui lie la Ville de CALUIRE ET CUIRE à l'EPLEFPA de Lyon Dardilly Ecully.

Ce partenariat s'articule autour des axes suivants :

- formation et pratique professionnelle
- participation à l'animation du territoire, innovation technologique et audit environnemental
- ingénierie technique et financière
- production et promotion des végétaux

Article 2 : Nature et étendue du partenariat

L'EPLEFPA propose à la Ville des actions dans le cadre des 4 axes cités dans l'article 1.

➤ Dans le cadre de la formation et la pratique professionnelle :

La Ville prend en charge la formation de certains apprentis ou stagiaires du Lycée ou du Centre de formation.

Le centre assure la formation des agents de la Ville sur les thématiques proposées comme par exemple Ophyto, plan désherbage, etc...

Des agents de la Ville pourront dispenser des formations dans le cadre des parcours de formation des étudiants pour des journées thématiques ou modules professionnalisant du centre de formation ou du lycée.

Des formations intra pourront être envisagées.

➤ Dans le cadre de la participation à l'animation du territoire, à l'innovation technologique et l'audit environnemental

- **projets éducatifs jeunesse** : Le centre pourra accueillir dans son laboratoire ou autres sites des groupes pour des journées de sensibilisation et de pédagogie comme par exemple le CME ou Caluire Juniors ou Jeunes ou lors d'actions en lien avec les écoles de CALUIRE.
- **sensibilisation citoyenne** : Il peut être envisagé en fonction de thématiques à définir (ambroisie, jardins potagers, ...) de prévoir la présence d'étudiants par exemple sur la voie verte ou au marché pour des actions de sensibilisation citoyenne.
- **projets nature et insertion** : il pourrait être proposé dans des espaces publics ou privés municipaux l'intervention de publics partenaires du l'EPLEFPA pour du débroussaillage notamment sous l'encadrement des responsables du centre et des éducateurs qui accompagnent des projets d'insertion.
- **Animations et labels** : l'école est partenaire d'événements comme :

* **Lyon roses 2015** où les étudiants vont travailler à des compositions végétales éphémères dans les mairies d'arrondissement de la Ville de Lyon et animeront un stand dans le parc des berges de Caluire et Cuire

* « **RDV aux jardins** » une manifestation nationale annuelle du Ministère de la Culture et de la Communication qui se déroulera en 2015 du 30 mai au 1^{er} juin sur le thème de « l'enfant au jardin » et qui peut être l'occasion de valoriser des projets pédagogiques en lien avec les écoles par exemple

* **Label EcoPaysage** : Le lycée souhaite relever les défis propres à ses missions nationales au travers du projet d'établissement résolument positionné vers l'avenir : « des intentions aux actes » afin de donner du sens aux contenus à enseigner et renforcer ses dimensions éducatives. C'est dans ce cadre que le lycée est, depuis 2013, entré dans le dispositif des lycées éco-responsables de la région Rhône-Alpes. Des actions seront menées sur différentes thématiques telles que : Gestion des déchets, Usage des fluides et consommables, pratiques alimentaires : production locale / manger bio, Biodiversité : labellisation écologique des parcs & jardins.

➤ **Dans le cadre de l'ingénierie technique et financière et la production / promotion des végétaux**

- **la serre** : l'entreprise école située sur le site d'Ecully est une serre de production qui commercialise ses plantes, arbres et arbustes. Il pourrait être envisagé de confier à cette entreprise la production partielle ou totale du fleurissement de la Ville de Caluire et Cuire sous réserve du respect de la réglementation en vigueur en matière d'achat public.
- **le potager biologique** : le centre commence à proposer la production bio de son potager aux restaurations municipales; compte tenu du nombre important de repas fournis par la restauration municipale, des actions ponctuelles pourraient être envisagées en lien avec des opérations de sensibilisation notamment vis-à-vis du public scolaire.
- **la déchetterie verte et compostage**: la valorisation des déchets verts municipaux ou un compostage des produits organiques issus de la restauration municipale pourrait être envisagé via le composteur du centre ; une étude sera faite dans les prochains mois.

Il est précisé que compte tenu de son expérience, l'EPLEFPA pourra assister la Ville en matière d'ingénierie technique et financière (recherche de co-financements) par exemple dans le cadre d'un plan de désherbage et de gestion différenciée des espaces verts.

Il pourra assister ou conseiller la Ville dans le cadre du respect des chartes suivantes :

- Charte de l'arbre,
- Charte régionale d'entretien des espaces publics.

Article 3 : Caractéristiques générales et financières de l'exécution du partenariat

Dans le cadre de l'exécution de la présente convention, l'EPLEFPA pourra proposer des prestations payantes qui pourront faire l'objet de décision du Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°2014-50 du 14 avril 2014.

Par ailleurs la signature de la présente convention ne préjuge pas du choix de l'EPLEFPA dans le cadre de procédure formalisée de type marchés à procédure adaptée (MAPA).

Les deux parties s'engagent à communiquer sur le partenariat qui les lie et à valoriser ce partenariat dans leurs communications respectives.

Article 4 : Suivi et évaluation

A chaque date anniversaire de la convention, un bilan sera établi en présence de l'EPLEFPA et de la Ville de CALUIRE ET CUIRE.

Il listera :

- les axes du partenariat,
- les actions réalisées et les évaluera,
- les financements de chaque institution,
- les éventuelles difficultés rencontrées,
- les mesures correctives envisagées.

Article 5 : Durée - Renouvellement - Résiliation de la présente convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de la date d'acquisition du caractère exécutoire de celle-ci.

Elle est renouvelable par tacite reconduction pour la même période, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'une décision expresse qui devra être transmise par LRAR au cocontractant concerné dans un délai minimum de trois mois avant la date prévue pour la réalisation.

Article 6 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de LYON, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait à CALUIRE, le

**Le directeur de l'EPLEFPA
Vincent RIPOCHE**

**Le Député Maire
Philippe COCHET**

Transmise au contrôle de légalité le.....

Publiée le.....